

Stratégie pour une bonne gestion des sols

Contexte et perspectives

BESEC - Séminaire RMT 18 mai 2017



















Des initiatives internationales

- Charte mondiale des sols (FAO 1981, révisée 2015)
- Conférence de Rio (1992): utilisation durable des sols (désertification et restauration des sols dégradés)
- Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD) : concept RIO+20 de « zero net land degradation » (2012-2013)
- Initiative 4 per 1000 Soils for food security and climate, 2015 - ...
- Agenda 2030 du développement durable (ODD 15.3)
- Lignes directrices pour une gestion durable des sols dans le cadre du partenariat global sur les sols (Voluntary Guidelines for Sustainable Soil Management - GSP) FAO, adoptées décembre 2016

agriculture alimentation



Des initiatives européennes

- Mai 1972 : résolution du Conseil de l'Europe « charte européenne des sols »
- 28 mai 2003 : comité des ministres du conseil de l'Europe « charte européenne révisée sur la protection et la gestion durable des sols »
- 2006 : Convention Alpine : orientations opérationnelles de protection des sols
- 2006 : Stratégie thématique sols (en lien avec le 6ème PAE)
 - → Thematic Strategy for Soil Protection (COM (2012) 46) (4)
- 2011 : Feuille de route pour une Europe efficace dans l'utilisation des ressources COM(2011) 571
- 2012 : Sealing guidelines (SWD(2012) 101
- 2013 : 7ème Programme d'Action pour l'Environnement
 - →2017 'Updated Inventory and Assessment of Soil Protection Policy Instruments in EU Member States'

http://ec.europa.eu/environment/soil/pdf/Soil_inventory_report.pdf





Des politiques publiques préexistantes (ex. de politiques publiques pouvant avoir un impact sur la dimension quantitative de la gestion des sols) • Urbanisme :

- - Zonages: PLU(i); CC;
 - CDPENAF;
- Fiscalité foncier
- Agriculture, Forêt, Environnement :
 - Code forestier, Code de l'Environnement, CRPM
 - Zonages: appellations (AOP; SIQO), ZAP, PAEN, zonages de protectionau titre de l'environnement
 - Préservation des espaces : OENAF, CDPENAF (compensation), Safer (préemptions et politique des structures)
 - LTECV (plan programmation des ressources)





Des politiques publiques préexistantes (ex. de politiques publiques pouvant avoir un impact sur la dimension qualitative de la gestion des sols) Politiques publiques sites et sols pollués,

- Politiques d'aménagement (Schémas régionaux, SRADDET, élaboration des plans d'urbanisme, ...)
- **PNSE**
- Loi reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages
- Normes et règlements matières fertilisantes, plans d'épandages
- Baux ruraux environnementaux
- Plan écophyto
- GIS Sol, GESSOL, RMT (+ OAB...)

















Construire une stratégie nationale de gestion durable des sols, concertée et partagée

- Appuyée de deux rapports (2015)
 - CESE : La bonne gestion des sols agricoles : un enjeu de société
 - CGAAER-CGEDD : Propositions pour un cadre national de gestion durable des sol
- Constat du besoin d'une stratégie nationale pour mieux gérer les sols, assurer leur protection et le développement des services écosystémiques qu'ils rendent.



















Construire une stratégie nationale de gestion durable des sols, concertée et partagée

- Principe de la démarche : créer du lien entre les politiques existantes, en réinterroger la cohérence / pertinence sous l'angle des enjeux « sols »
- Autour de quatre objectifs structurants :
 - 1 Préserver quantitativement les sols pour préserver leurs fonctions et services non substituables
 - 2 Maintenir des sols en bonne santé pour des ressources renouvelables saines et préservées
 - 3 Améliorer la connaissance sur les sols pour mieux les gérer
 - 4 Éduquer et sensibiliser à tous les niveaux de la société pour faire des sols un enjeu universel et partagé





Principes de concertation proposés

- Une méthode :
 - Co-pilotage MEEM-MAAF; construction collaborative avec le CNTE afin de garantir une appropriation large de ses objectifs et des moyens qui lui seront consacrés.
- Priorité à la valorisation des initiatives existantes, à la mise en cohérence et bonne coordination des cadres existants plutôt qu'à la création de nouveaux outils, sauf besoin prioritaire. Équité internationale.

















Calendrier prévisionnel

- Étape 1 : discussion et validation par le CNTE des principes d'action et des objectifs stratégiques proposés par l'administration
- Étape 2 : élaboration par les services d'une proposition d'objectifs opérationnels
- Étape 3 : discussion et validation par le CNTE des objectifs opérationnels et propositions d'actions
- Étape 4 : évaluation des actions identifiées et propositions priorisées par l'administration pour discussion au CNTE
- Étape 5 : validation de la stratégie par le CNTE
- Étape 6 : présentation de la stratégie finalisée

















Événements récents en lien avec la stratégie

- Rapports CGEDD-CGAAER et CESE
- Avis du comité économie verte du 16/7/2015 sur la fiscalité et l'artificialisation des sols
- Lancement RNEST et présentation strategie au CNTE
- Plan de programmation des ressources 2017, rédigé conformément à l'article 69 de la loi de transition énergétique pour la croissance verte : en consultation jusqu'au 15/06 à

http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/plan-ressources-pour-la-france-a1718.html

ce plan inclut la ressource « sol »

- Note du 17/4/2017 relatives à la gestion des SSP + guide http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2017/04/cir_42093.pdf
- ESCo Artificialisation en cours

















Une stratégie appuyée sur des exemples de bonnes pratiques

 Merci pour vos contributions aux politiques publiques sols et pour la constitution d'une base d'exemples d'initiatives à suivre!













